

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance plénière du 14 novembre 2022

Délibération n°2022-045

Objet : Proposition d'ouverture de l'Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEOI) Mécanique – Semestre 4 – 2022-2023.

Pièce(s)-jointe(s) : Les règles d'examen relatifs à l'UEOI Mécanique.

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU l'avis du conseil de gestion de la composante UFR ST.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les règles relatives aux examens.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU approuve à l'unanimité l'ouverture de l'UEOI Mécanique proposée aux étudiants de la Licence 2 STAPS mention entraînement sportif de Bourges.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

| | | | |
|-----------------------|----|-----------------------|----|
| Effectif Statutaire : | 40 | Quorum : | 18 |
| Membres en exercice : | 35 | Membres présents : | 14 |
| | | Membres représentés : | 7 |
| | | Total : | 21 |

Décompte des votes :

| | | | |
|-------------------------------|----|--------------|----|
| Votants : | 21 | Pour : | 21 |
| Refus de participer au vote : | – | Contre : | – |
| Suffrages exprimé : | 21 | Abstention : | – |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 21/11/2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

| | |
|---|------------|
| UFR ou service organisateur : | |
| UFR Sciences et Techniques site de Bourges : Pôle Physique | |
| Intitulé : | |
| Mécanique | |
| Section CNU : 62 | Semestre 4 |
| Horaires d'enseignement : | |
| 15h CM : 0h TD : 15h | |
| Responsable de l'enseignement : | |
| Nuno CERQUEIRA | |
| Langue de l'enseignement : | |
| Français | |
| Objectifs : | |
| L'objectif principal d'un premier cours de mécanique est de développer chez l'étudiant sa capacité à résoudre des problèmes de manière simple et logique en utilisant quelques principes de base qu'il aura bien assimilés. Les exemples seront en lien avec les activités sportives. | |
| Description : | |
| Analyse dimensionnelle, cinématique du point Principes et lois de la dynamique du point : force, travail, énergie, moment cinétique Champs à force centrale, champ coulombien, lois de Kepler | |
| Pré-requis : | |
| Le contenu de ce cours ne demande aucune connaissance particulière autre que : <ul style="list-style-type: none"> • le calcul vectoriel • la trigonométrie • les bases du calcul différentiel et intégral | |
| Modalité de contrôle des connaissances : | |
| 1 ^{ère} session : Etudiants inscrits en régime normal d'études (RNE) : 100% CT Ecrit, 1h Etudiants inscrits en régime spécial d'études (RSE) : 100% CT Ecrit, 1h 2 ^{ème} session : Etudiants inscrits en régime normal d'études (RNE) : 100% CT Ecrit, 1h Etudiants inscrits en régime spécial d'études (RSE) : 100% CT Ecrit, 1h | |
| Nombre d'étudiants (si plusieurs groupes préciser l'effectif par groupe) : | |
| Environ 20 L2 STAPS mention entraînement sportif (Bourges) | |

UFR Sciences et Techniques 1 Rue de Chartres – BP 6759 – 45067 ORLEANS Cedex 2 - 33(0)2.38.41.71.71